



Pour la FSU, les conditions de la rentrée 2013 ne sont ni à la hauteur des ambitions affichées par le Ministre et surtout des besoins concrets sur le terrain, que ce soit en termes comptables , en termes de choix de politique éducative ou au niveau de ce que l'institution désigne encore comme « dialogue social »

**En termes de moyens stricto sensu** ,la dotation départementale pour les collèges n'est abondée que de 10 ETP, alors que le nombre d'élèves (collèges et ulis) augmente de 184 selon vos chiffres, en réalité de 291 si l'on raisonne en prévisions (60723-60432). Au final, des moyens supplémentaires insignifiants au regard de la démographie, mais surtout de la situation actuelle, dégradée depuis des années. A nouveau, la FSU remet en cause les modes de calculs nationaux qui, reconduits d'année en année, contribuent à pénaliser notre académie et le département pour ce qui est des taux d'encadrement. Cette dotation ne peut pas continuer à ignorer les réalités urbaines et rurales de notre région, de même que la grande difficulté sociale et économique .Les affirmations récurrentes que tous ces éléments sont pris en compte ne tiennent pas face à la réalité du terrain. En outre, les dotations en Heures Postes sont en-deçà des besoins reconnus par l'administration elle-même : par exemple, alors qu'une ouverture de 6<sup>ème</sup> supplémentaire nécessite selon les textes officiels 28HP, selon les collèges, vous en donnez 24 ou 25 ou 26 ....le reste étant donné en HSA (et parfois proposé par les chefs d'établissements en HSE !) , les heures de chorale étant quant à elles systématiquement niées au mépris de circulaire n°2011-155 du 21 septembre 2011 parue au BOEN n°34 du 22 septembre 2011 qui impose un financement spécifique au titre des chorales. Soit deux heures hebdomadaires là où elles existent. Il semble que tout soit bon pour faire des économies quitte à priver les élèves de leurs enseignements obligatoires quitte à dégrader encore les conditions d'enseignement.

L'autonomie proclamée est donc un moyen d'inciter les chefs d'établissement à trouver au local les marges de manœuvres qu'on ne leur donne pas.... Quand c'est possible, car beaucoup de collèges ne disposent pas de marge, surtout s'ils gagnent des élèves. Ainsi, dans le cadre de dgh insuffisantes, il n'y a que 2 façons d'assurer le fonctionnement des collèges, ou de dégager des marges de manœuvre : ne pas respecter les textes réglementaires qui régissent la répartition des heures ou, dans les collèges RRS-RAR-ECLAIR, augmenter le nombre d'élèves par classe. Nos collègues ont donc toutes les raisons de s'inquiéter de la refondation de l'éducation prioritaire qui s'engage. Nous sommes aussi très inquiets des informations venues des établissements selon lesquelles la dasen interdit d'utiliser certaines heures de la dhg pour faire des cours, voulant contraindre illégalement ainsi les choix des équipes et des ca. Ces informations sont-elles exactes ? Est-il également exact que la dasen reprend les heures d'IDD et ap qui ne seraient pas utilisées quand les équipes et les ca refusent de se plier à ses tentatives de contrainte des pratiques ?

Dans le 1<sup>er</sup> degré, Avec une dotation de 20 postes pour le département, le changement, c'est vraiment lentement aussi .Après avoir subi 299 suppressions de postes les deux dernières années, cette maigre dotation déçoit les enseignants du Pas-de-Calais. La FSU est d'ailleurs dubitative sur la mise en place des réformes du plus du maîtres que de classe et sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Sans moyens spécifiques pour les mettre en place, nous constatons qu'un grand nombre d'enfants de moins de trois ans restera l'année prochaine encore, à la porte de l'école .De plus, les enseignants ont l'impression que les postes nécessaires au « plus de maîtres que de classe » sont facturés par les fermetures de classes de cette année. En bref, à ce rythme- là , il faudra à l'académie près de 80 ans pour retrouver la situation du début des années 2000.

En ce qui concerne les segpa, la continuité est malheureusement aussi de mise .Au détriment des élèves. Les 417 « places vacantes » concernent surtout les 6ème et les 5ème (82% des places vacantes) or tout est fait pour ne pas orienter les élèves en grande difficulté en SEGPA : toujours pas de circulaire « procédures d'orientation en SEGPA » ; les dossiers incomplets sont systématiquement écartés, alors que les psychologues sont surchargés. La volonté affichée d'adapter les réseaux se traduit dans les documents par le choix de favoriser le cursus en ordinaire ... Selon nous, il s'agit plutôt de faire des économies, ce qui favorisera le décrochage. Adapter le réseau , c'est au contraire permettre un accueil pour chaque élève en difficulté (ce n'est plus le cas pour Auchy -les-Mines – la SEGPA la plus proche = La Bassée dans le Nord/Beuvry ou Wingles) et favoriser la réussite des élèves en ne dépassant pas les 16 élèves dans des structures de proximité, les difficultés de transport accroissant le risque de décrochage .C'est enfin améliorer réellement l'offre de formation en diversifiant les champs professionnels( or le seul champ qui ouvre est le champ vente, le moins coûteux).

Ajoutons enfin que 9 postes de personnels administratifs sont supprimés dans l'académie et qu'aucun poste d'AS ou de personnel infirmier n'est créé.

**Au niveau des orientations politiques**, de vraies divergences nous séparent du Ministère sur la conception de la réussite des élèves. Que ce soit à travers le projet de loi d'orientation, le décret de la réforme des rythmes scolaires, l'acte III de la décentralisation...nous n'avons décidément pas la même vision du Service Public d'Education Nationale.

En ce qui concerne les axes d'une loi d'orientation élaborée sans les personnels, nous répétons ici encore une fois que nous déplorons l'absence de rupture en matière de socle commun et de livret de compétences, d'ambitions pour le collège, de même que la continuité totale au niveau des lycées généraux, technologiques et professionnels. Nous demandons une réécriture complète du projet en accord avec les besoins du terrain et l'avis et l'expérience des personnels. En outre, les tentatives avant même toute publication de la loi d'imposer ici ou là dans le Pas-de –Calais des Ecoles du Socle en-dehors des conseils d'administration n'est pas acceptable. La FSU utilisera tous les moyens pour faire respecter la loi.

Quant aux rythmes scolaires, depuis des mois, la FSU n'a cessé d'attirer l'attention du ministre, sur les multiples difficultés que pose la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été engagée. Nous ne revendiquons pas un statu-quo ou un retour en arrière... bien au contraire !Nonobstant les annonces ministérielles, la réforme des rythmes scolaires est le fruit d'une décision unilatérale écartant les enseignants. Seul le SNUipp-FSU a demandé, sans l'obtenir, une journée banalisée pour que les enseignants puissent être acteurs de cette réforme. Les votes au CSE puis au CTM sont la preuve d'un désaveu profond de la communauté éducative, le SNUipp et la FSU ayant clairement voté contre .Les communes ne

sont pas sur un pied d'égalité pour offrir, tant en personnels qu'en moyens financiers, une offre périscolaire de qualité. Malgré leurs efforts, cette réforme va accentuer les inégalités territoriales. De plus, si les activités périscolaires devaient être payantes, elles seraient désertées par les enfants issus des milieux défavorisés .C'est un recul que nous ne pouvons pas accepter. En outre, en l'état, cette réforme ne prend pas en compte l'intérêt de l'enfant et n'améliorera pas ses conditions d'apprentissage. Sa journée, déjà bien lourde, va encore s'allonger. Quant aux personnels enseignants ,leur temps effectif de travail est de 43 heures hebdomadaires en comptant le travail de préparations, corrections, concertation, rencontres avec les familles,... Cette réforme ne doit pas se traduire par une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants. C'est pourquoi la FSU 62 demande le report de la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires en septembre 2014 ainsi que la réécriture du texte, en prenant en compte l'intérêt des élèves et des personnels .Elle appelle avec les personnels du 1<sup>er</sup> degré à la grève nationale le mardi 12 février et à la manifestation régionale unitaire à Lille.

Enfin, le dernier avant- projet de loi de décentralisation publié le 6 février confirme la sortie programmée des Conseillers d'Orientation Psychologues de l'Education Nationale –ils sont d'ailleurs en rassemblement national à Paris en ce moment même- et des compétences renforcées des Régions sur les Formations professionnelles Pour la FSU, c'est le principe même d'égalité d'accès au service public d'Education qui est remis en cause . C'est aussi en germe, ne nous y trompons pas , l'inégalité des conditions de recrutement qui se profile. Une inégalité qui mettrait à mal la qualité du recrutement des personnels, particulièrement dans notre académie.

**Enfin en ce qui concerne le « dialogue social »,**nous tenons à vous rappeler , Monsieur le Directeur, qu'un premier signe de respect des personnels serait de transmettre les documents pour toutes les instances en temps et en heure de même que de caler les GT bien avant les instances .Nous vous demandons de la même façon, Monsieur le Directeur, de rappeler aux chefs d'établissements le respect des modalités de convocation et d'organisation des conseils d'administration (délais, communication des convocations , des documents préparatoires...). C'est année, comme jamais auparavant, des cas –nombreux -d'entraves au fonctionnement des CA nous ont été signalés par les élus FSU. Nous ajouterais aussi une demande de rappel du respect des droits des personnels et en particulier des droits syndicaux : droit d'affichage, liberté de réunion et même liberté d'expression. Nous demandons également une condamnation ferme de toutes les entraves à la liberté d'information que nous avons constatée dans plusieurs collèges du Pas-de-Calais avant le grève nationale du 31 janvier.Nous nous tenons à votre disposition pour plus d'informations et nous envisagerons , si nécessaire,toutes les modalités d'action pour que ces pratiques anti-démocratiques cessent. Pour terminer, en ce qui concerne Saint-Etienne au Mont, nous avions déjà soulevé le problème lors du CDEN du 23 octobre et avons appelé à la mobilisation dès mercredi dernier. La situation nécessite aussi pour le moins une amélioration des conditions de discussion avec les organisations syndicales.